

CALENDRIER GENERAL

Toutes les demandes sont à formuler sur COLIBRIS :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/second-degre/public/>

DATES	DEMANDES
<p>Du 16 décembre 2024 au 31 janvier 2025</p> <p>➤ Pour une prise en compte dans le cadre des campagnes d'avancement 2024-2025</p>	<p>Demande de conservation des droits à l'avancement pour les agents placés en disponibilité</p>
<p>Du 16 décembre 2024 au 12 mars 2025</p>	<p>Demande de disponibilité</p>
	<p>Demande de renouvellement de disponibilité</p>
<p>Début mars 2025</p>	<p>Demande de réintégration après disponibilité</p> <p>➤ Participation obligatoire lors du mouvement intra-académique</p>
<p>31/05/2025</p> <p>➤ Pour une prise en compte dans le cadre des campagnes d'avancement 2025-2026</p>	<p>Date limite de demande de conservation des droits à l'avancement pour les agents placés en disponibilité</p>